



01 - Ouverture de la séance
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,
tenue à la salle du conseil de Saint-Gilles, ce 10 décembre 2012 à 20h30.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Michel Flamand	Siège # 4 Mme Carole Dubois
Siège # 2 M. Bruno Montminy	Siège # 5 M. Alain Roger
Siège # 3 Mme Huguette Robitaille	Siège # 6 M. Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- Ouverture de la séance

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

02 - Adoption de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Réfection de la façade de l'aréna - Financement
- 4 - Règlement - 213 du Boisé
- 5 - Contrôle des animaux domestiques
- 6 - Calendrier des séances du Conseil municipal
- 7 - Période de questions
- 8 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-12
246**

03 - Réfection de la façade de l'aréna - Financement

3 - Réfection de la façade de l'aréna - Financement

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

Que les dépenses encourues pour la réfection de la façade de l'aréna soient imputées au fonds de roulement sous le code budgétaire 03.615.11.000 pour les années 2013 à 2017 inclusivement pour un montant de 12,025.03\$ respectivement à chaque année.

Le montant total de 60,125.13\$ est dégagé de taxes de vente par le statut privilégié de l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-12
247**

04 - Règlement - 213 du Boisé

4 - Règlement - 213, du Boisé

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Alain Roger

Que la municipalité de Saint-Gilles accepte l'entente de règlement transmis par les avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour le dossier du 213, rue du Boisé;

Que le montant de 2,500.00\$ sans taxes soit prélevé au code budgétaire 02.320.00.419 du budget 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-12
248**

05 - Contrôle des animaux domestiques

5 - Contrat pour le service de contrôle de certains animaux domestiques ainsi que le recensement et l'émission des licences pour chiens

Attendu que, par le biais du règlement 430-11, le conseil municipal souhaite imposer aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence;

Attendu que, le service doit être disponible 24/24 et cela 7/7 et en moins de 90 minutes sans que les citoyens doivent intervenir pour retenir l'animal;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille

D'accepter l'offre de service présentée par C.A.D. pour le territoire de Saint-Gilles;

D'autoriser M. le Maire, Robert Samson et Mme Sandra Bélanger directrice générale à signer les documents nécessaires;

Les dépenses seront affectées au code budgétaire 02.190.01.499 et sont reliées au service de contrôle des animaux domestique. Le service comprend le recensement et émission des licences pour chien ainsi que le contrôle des animaux errants, tel qu'inscrit au contrat sont estimées à 1,000.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-12
249**

06 - Calendrier des séances du Conseil municipal

6 - Calendrier 2013 des séances du Conseil municipal

Considérant que, l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront le lundi, sauf quand précisé autrement, et qui débiteront à 20h00 à la salle du Conseil sise au 1605, rue Principale à Saint-Gilles :

- 1- Lundi le 14 janvier
- 2- Lundi le 4 février
- 3- Lundi le 11 mars (après la relâche)
- 4- Mardi le 2 avril (après le lundi de Pâques)
- 5- Lundi le 6 mai
- 6- Lundi le 3 juin
- 7- Mardi le 2 juillet (après la Confédération)
- 8- Lundi le 5 août
- 9- Mardi le 3 septembre (après la fête du Travail)
- 10- Lundi le 7 octobre
- 11- Lundi le 11 novembre (après les élections)
- 12- Lundi le 2 décembre

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - Période de questions

7- PÉRIODE DE QUESTIONS :

08 - Clôture et levée de la séance

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois que cette séance extraordinaire soit levée à 20h33

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / Secrétaire-trésorière